



Pour distribution, le 15 mai 2023

Édito



Une actualité chargée...



...au niveau national !

La loi sur le recul de l'âge de la retraite a été promulguée. Pour la CFDT, c'est une loi injuste et brutale.

Le 14 avril, le conseil constitutionnel a censuré 6 articles de cette loi. Le peu d'ambition qu'elle contenait sur l'emploi des seniors, le droit à l'information, la pénibilité ont disparu du texte final.

Alors qu'il était injuste, le texte de loi reportant l'âge légal de départ en retraite est dorénavant encore plus déséquilibré. Le 3 mai 2023, le conseil constitutionnel a réitéré en rejetant une 2^{ème} demande de référendum d'initiative partagée.

...au niveau SANEF !

-1- [page 2] L'accord ATT va rompre avec les habitudes, il est normal qu'il soit source d'inquiétudes. La CFDT rappelle cependant qu'elle a signé cet accord pour protéger les salariés qui auraient eu à subir une très grande dégradation de leurs acquis et de leurs conditions de travail si tous les accords concernés par cette négociation avaient été dénoncés pour revenir à une stricte application de la réglementation.

La CFDT comprend aisément qu'il n'est pas toujours facile de concevoir que cette signature puisse être plus protectrice qu'il n'y paraît surtout quand certains syndicats non-signataires sont plus prompts à incriminer les syndicats signataires plutôt que la Direction. C'est pourquoi la CFDT restera toujours à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

-2- [page2] Le 23 avril 2023, un nouvel accord GEPP groupe Sanef a été signé par les organisations syndicales représentatives, il est entré en vigueur le 1^{er} mai 2023. La CFDT continuera à vous accompagner dans son application comme elle l'a toujours fait depuis le tout premier accord. La loi sur le recul de l'âge de la retraite impacte les salariés et modifie la date d'entrée en cessation anticipée d'activité. **N'hésitez pas à contacter la CFDT qui vous fera des simulations pour connaître la situation au cas par cas de chacun des intéressés !**

-3- [page 3] Le 4 mai a eu lieu la négociation sur le vote électronique avec pour objectif le renouvellement démocratique des instances représentatives du personnel fin 2023.

Vous retrouverez tous ces sujets développés dans ce « En Bref » du mois de mai, alors bonne lecture !



En Bref... En Bref... En Bref...

L'ACTU EN UN COUP D'ŒIL

Vie de l'entreprise, la CFDT vous accompagne au quotidien...

Pour distribution, le 15 mai 2023

SIGNATURE DE L' ACCORD ATT, UN GARDE-FOU !



Signature de l'accord ATT

La CFDT assume sa signature car, sans elle, le devenir des salariés aurait été catastrophique. Fallait-il jouer à la roulette russe en laissant la Direction aller au bout de ses menaces, c'est-à-dire dénoncer la cinquantaine d'accords concernés ? Et puis après ? Adviene que pourra ?

Comment certains peuvent-ils avoir des qualificatifs (souvent légitimes) de plus en plus durs vis-à-vis de la politique sociale de la direction et douter que celle-ci ne serait pas passée à l'acte ?

Pourtant, tous ceux qui étaient autour de la table des négociations ont entendu les menaces qui ont été proférées.

Cela étant, chacun agit en son âme et conscience sur la façon de protéger les salariés !

Dans ce cas précis, pour la CFDT, point de « trahison » d'avoir signé l'accord mais au contraire ne pas le signer en connaissance de cause et des dégâts irréversibles que les salariés auraient subis au quotidien aurait été irresponsable. Si la CFDT assume, elle ne portera pas pour autant le chapeau sur d'éventuelles dérives qui pourraient avoir lieu lors de l'application de cet accord. Par exemple, le « montage » des tours de service n'est pas une partie intégrante de l'accord ! Alors, si vous constatez des anomalies dans son application, **n'hésitez pas à saisir la CFDT** qui vous épaulera en remontant toutes les failles dans les instances représentatives du personnel et lors des commissions de suivi* de l'accord.

(*Pour rappel, seuls les syndicats signataires de l'accord peuvent assister aux commissions de suivi !)

Même si elle n'était pas favorable à l'ouverture de cette négociation voulue par la seule direction, la CFDT persiste et signe (sans mauvais jeu de mot) quant au bienfondé de sa position.

GEPP : nouvel accord signé !

Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, FO et UNSA ont signé le 23 avril 2023 le nouvel accord GEPP groupe Sanef qui est applicable depuis le 1^{er} mai 2023 et valable jusqu'au 30 avril 2026.

Certes, la CFDT n'est pas totalement satisfaite de l'issue de cet accord, de nombreuses revendications CFDT n'ayant pas été retenues par la direction. Il s'agissait pourtant de demandes qui correspondaient à l'évolution que l'entreprise allait vivre durant ces trois prochaines années (plus de mobilité, plus de frais de route, etc...)

Mais, le seul maintien de la cessation anticipée d'activité dans les mêmes conditions justifie à lui seul la signature de la CFDT.

Gestion des emplois
et parcours professionnels...



...Accord signé à l'unanimité !



Vie de l'entreprise, la CFDT vous accompagne au quotidien...

Pour distribution, le 15 mai 2023

Accord groupe sur le vote électronique

Le 4 mai 2023, la direction a convoqué les organisations syndicales représentatives du groupe Sanef afin de négocier un accord sur le vote électronique en vue des prochaines élections professionnelles.

A retenir :

- Les élections professionnelles auront lieu en fin d'année 2023.
- Comme la dernière fois, la société E-Votez en gèrera le déroulé.
- **Nouveauté** : les salariés pourront voter également à partir de leurs smartphones.
- La prochaine étape sera la négociation du Protocole d'Accord Préélectoral (PAP) qui déterminera tout le cursus électoral.
- Les organisations syndicales ont jusqu'au 15 mai pour déclarer leurs intentions (signataires ou pas) à la direction.



POURQUOI PAS MOI ?



CANDIDATS CFDT AUX PROCHAINES ÉLECTIONS !

Elections ! Et si vous vous présentiez ?

Fin 2023, un nouveau cycle électoral va avoir lieu chez SANEF afin de renouveler les représentants du personnel dans les instances.

Et si vous deveniez acteur de la vie sociale de l'entreprise en rejoignant les listes CFDT ? Que vous soyez **ouvriers, employés, agents de maîtrise ou cadres**, vous pouvez devenir les interlocuteurs les mieux placés pour défendre les intérêts des salariés.

Pour figurer sur les listes CFDT, il faut :

- Être adhérent à la CFDT et en respecter ses valeurs.
- Avoir le sens du collectif, être altruiste.
- Être force de propositions en apportant son expérience acquise dans le cadre de sa profession.

Renseignements sur l'adhésion CFDT

Je souhaite avoir des renseignements sur l'adhésion à la CFDT Sapn :

1. Soit je remplis le formulaire ci-contre que je retourne à un des élus CFDT.
2. Soit j'appelle un des élus CFDT afin de m'expliquer les tenants et les aboutissants de l'adhésion CFDT.
3. Soit je franchis le pas et j'adhère en ligne en scannant ce QR code.



Je soussigné(e) <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	
Nom (usuel)	Prénom
Nom (naissance)	adhère à la CFDT
Date de naissance	
Coordonnées personnelles	
N° et voie	
Complément adresse	
Code postal	Ville
Portable personnel	Fixe
Mél personnel	@
Informations professionnelles	
Nom de l'établissement ou de l'entreprise	
Adresse	
Code postal	Ville (cedex)
Profession / Métier	

Abonnez-vous au site CFDT Groupe Sanef

<https://cfdt-groupesanef.fr>



Vie de l'entreprise, la Cfdt vous accompagne au quotidien...

Pour distribution, le 15 mai 2023

**DÉSORMAIS,
VOUS POUVEZ NOUS SUIVRE
SUR NOTRE SITE !**



Si vous voulez nous suivre, nous contacter, vous pouvez également le faire via notre site Cfdt. Pour s'y rendre, rien de plus facile. Il suffit de taper le lien suivant sur votre ordinateur, votre tablette ou encore votre smartphone :

<https://cfdt-groupesanef.fr>

Vous y retrouverez tous nos tracts, une revue de presse et plein d'autres informations.

Vous y trouverez des informations qui touchent le secteur autoroutier et beaucoup d'autres choses.

Si vous vous abonnez avec votre adresse mail personnelle, vous recevrez une alerte à chaque nouvelle publication avec un lien correspondant.

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT !

Cfdt: TOUS ENSEMBLE !



NOUS CONTACTER PAR MAIL :

cfdt.sanef@gmail.com


VOS DELEGUES SYNDICAUX (DS) Cfdt SANEF :

- ↗ Catherine LEFEBVRE (DS - Senlis) : 0603015950
- ↗ Thierry THEVENIN (DS - St Quentin) : 0617755806
- ↗ Lionel EDELIN (DS - Coutevroult) : 0606481853

LES ELUS ET REPRESENTANTS Cfdt SANEF :

- ↗ Sébastien CUVELLIER (Amiens) : 0668445099
- ↗ Romain PRUVOT (Wailly-Beaucamp) : 0662858013
- ↗ Christelle LOUVET (Senlis) : 0661230043
- ↗ Rémi PRESLE (Issy) : 0626489519
- ↗ Willy DESLESQUES (Poix) : 0603211834
- ↗ Bernard LOVE (Senlis) : 0668827988
- ↗ Didier OTT (Phalsbourg) : 0640572885
- ↗ Ismail TAOUFIK (Senlis) : 0685547469

Abonnez-vous au site Cfdt Groupe Sanef

 <https://cfdt-groupesanef.fr>